

Vends :
 - **tabouret de bar** pliant en métal noir Louna 15 € neuf, facture dispo, prix achat 22€, hauteur assise : 75 cm, Dimensions pliée : L. 34 x l. 5 x H. 110 cm.
06 47 56 82 45

Vends :
 - **vélo elliptique** E SHAPE d'une valeur de 299.00 € chez Décathlon. L'achat date d'Avril 2017 et le vélo est pratiquement neuf (2-3 utilisations). Nous le laissons à 250.00 € (négociable).
 Contact au **06.84.85.76.47**

Vends :
Tondeuse thermique Autotractée de marque OLEO-MAC modèle G53TK larg. coupe 51 cm, peu servie, factures d'entretien. Prix 190.00€
 Tél. : **06.83.36.87.86**

Vends :
 - **chaise de prières** 100€
 - **calculatrice** CASIO graphique scientifique programmable GRAPH 20 fx-6910aG + manuel 15€
 - **traducteur** DAATBANK 6 LANGUES Calculatrice Gestion de comptes 10 €
 - **2 fauteuils** CUIR NOIR I87 x P83 x H78 à 30€

- **1 fauteuil voltaire** 35€
 - Magnifique **TERRARIUM** BOIS et VITRES L180 X P 90 X140 pour iguane, caméléon ou reptile avec matériel Tél. : **06.70.82.92.38**

A louer :
Locaux commerciaux/bureaux, centre village, libres immédiatement :
 - un 53 m²
 - l'autre de 11 m²
 renseignement en mairie tél. **0474930575**

Vends :
Lit enfant en hauteur (205cms) Cadre: 185cms X 105cms Couleur chêne clair; excellent état.
 Matelas une place (quasi neuf)
 Tablette amovible pour poser lampe de chevet ou autre. 3 étagères d'angle intégrées (derrière escalier)
 Prix: 210 € Téléphone : **0688856468**

Sébastien **débarasse** vos greniers et sous sol des objets ou meubles anciens, surtout des années 50, le contacter au **0474587801** ou **0648008990**



Site internet www.meyrie-village.com

Téléphone : 04 74 93 05 75

Fax : 04 74 43 28 48

Mail : mairie@meyrie.fr

PERMANENCES EN MAIRIE					PERMANENCES DE LA MÉDIATHÈQUE					
8h30	10h30	11h30	16h00	18h30	10h00	12h00	15h00	16h30	18h00	19h00
Lundi			Mardi					Mardi		
Vendredi						Mercredi		Mercredi		
Samedi						Samedi				

MONSIEUR LE MAIRE VOUS RECEVRA SUR RENDEZ-VOUS

INFORMATIONS UTILES

- **Ordures ménagères** : Collecte le Mardi matin.
- **Gaz Urgence**: 08 00 47 33 33
- **Eaux Régie des eaux CAPI**: Bureau 04 74 92 99 25 - Astreinte 06 34 51 25 02
- **Déchèteries** ouverture :
 - Bourgoin Jallieu: Du Lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h45
 - Nivolas Vermelle: Du Mercredi au Samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- **Rappel** : Remise des articles pour INFO 15 : Au plus tard le 7 de chaque mois en format texte sans aucune mise en page.
- **Lutte contre le bruit** : Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que : - les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30 les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.



Commune de rattachement: Villefontaine
Thierry PLANCHAT
 510 Les grands Tournants-Meyrié
 Voiture: 06 07 59 30 38
 Bureau: 04 74 95 57 77
 Mail: tplanchat@neuf.fr

- Aéroport
- Gares
- Centres de soins. [*]
- Chimio, dialyse, rayons...[*]
- Rendez-vous médicaux.[*]
- Hôpitaux et cliniques. [*]
- Rééducation. [*]
- Tout transport.
- Etc.

[*] Agrément Sécurité Sociale

PENSEZ À RÉSERVER !

services à la personne

D.V TouServices

06 86 22 30 77

dvtouservices@gmail.com

- Entretien des extérieurs : tonte, taille, débroussaillage...
- Travaux de petit bricolage intérieur extérieur....
- Nettoyage vitres, cours, terrasses, balcons, piscines....
- Transport, évacuation en déchetterie...
- Nettoyage, entretien pierre tombale...
- Vigilance, entretien du domicile lors de votre absence...
- Toutes autres demandes étudiées...

Didier VIOLETT
 Impasse des Ayes
 38300 MEYRIE
 No Siret : 83053058000018

FROMAGERIE

Du Producteur au Consommateur en provenance directe de Sardaigne
 Fromages (Brebis, Brebis/Vache, Brebis/Chèvre, Vache) et huile d'olive

Lundi 16h00-19h00 / Du mardi au vendredi 10h00-12h00 et 16h00-19h00 / Samedi 10h00-12h00 et 15h00-19h00

PECORINO & CO

ZA du BION Route de St Jean de Bournay 38300 Meyrié
pecorino.co@gmail.com



PROCHAINEMENT

- 29 avril MARCHE AUX FLEURS ET LEGUMES

SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE
 FERMÉ

du 08 au 12 mai 2018



INFORMATIONS MUNICIPALES

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ
 Jeunes entre 16 et 25 ans

Rectificatif :

Vous devez toujours passer en mairie pour vous faire recenser. Ce n'est qu'après avoir reçu votre identifiant que vous pourrez aller sur **MAJDC.FR**, espace administré, pour consulter votre dossier.

OBJETS TROUVES :

- clés au cimetière
- pull maison prévert
- 1 gant Espace La Fontaine

MARCHÉ AUX FLEURS & LÉGUMES

La vente de plants se déroulera le **dimanche 29 avril de 9h00 à 12h00 place l'église**.
Les bénéfices seront intégralement reversés au CCAS.
Nous vous attendons nombreux.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Changement d'exploitant

Après avoir étudié et comparé tous les modes de gestion envisageables, le Conseil Communautaire de la CAPI a décidé de confier la gestion de l'ensemble des services d'eau potable et d'assainissement collectif à une Société Publique Local (SPL) <SEMIDAO> à compter du **1er mai 2018**.

Cela signifie que cette société sera votre interlocuteur au quotidien pour tous les aspects de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.

L'accueil du public se fera **du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h à 16h30** à NIVOLAS- VERMELLE, 810 rue du Vernay
Accueil téléphonique 04.74.96.32.20 24h/24h
Site internet : www.semidao.fr

ÉCOLE

Les horaires d'école applicables en septembre 2018 ne sont pas encore connus (décision de l'éducation nationale en cours). Ils seront donc communiqués dès que nous en aurons connaissance.

Inscriptions scolaires des enfants pour la rentrée scolaire 2018/2019

Derniers jours pour se présenter en mairie dès maintenant. Les services municipaux délivreront un bon à inscrire.

Ensuite, prendre rendez-vous avec Mme la Directrice, tel 04.74.93.31.19 et se rendre à l'école avec ce bon à inscrire ainsi que le carnet de santé de l'enfant.

BOUCHONS DE L'ESPOIR

Vendredi 16 mars 2018, Mme Véronique MUGNIER, Présidente de l'association "Les Bouchons de l'Espoir" est venue présenter aux enfants, son association, pendant le temps des TAPS.

A cette occasion nous lui avons remis les quatre sacs de bouchons récoltés à l'école et à la mairie, soit un total de **38kg**.

Nous continuons cette récolte toute l'année.
Merci à tous.

HOMMAGE

Dans la continuité de l'hommage rendu en 2017 à Jean Baptiste Bec, nous souhaitons rendre hommage à chaque soldat Meyriot mort pour la France.

Nous sommes donc à la recherche de tous renseignements sur les soldats dont le nom figure sur notre monuments aux morts.

Merci de contacter Delphine.coisne@meyrie.fr ou passer mairie.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2018

Vote du budget principal 2018 et délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales (le détail est accessible sur le site internet de la mairie)

M. le Maire présente à l'assemblée les différents tableaux envoyés par mail aux membres du Conseil municipal.

Il présente le réalisé 2017 et le budget primitif 2018 en dépenses et en recettes, détaillé par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération d'équipement pour la section d'investissement par plusieurs tableaux projetés à l'écran.

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section de fonctionnement par chapitre, comme suit

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section d'investissement par chapitre avec les chapitres opérations d'équipement, comme suit

Après discussion et débats les subventions aux associations comme suit

M. le Maire soumet ensuite, au vote de l'assemblée, le **budget primitif 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

CAPI
L'AGGLO

INFORMATIONS

Médiathèque : Tél : 04.37.03.12.21

La médiathèque reste ouverte pendant les vacances scolaires, aux horaires habituels.
Fermeture exceptionnelle samedi 12 mai (ascension).

Prochains rendez-vous :

Mardi 24 avril à 11h00 : Temps des bébés

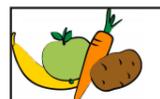
Mercredi 25 avril à 14h00: Atelier de conversation en italien

Vendredi 27 avril matin : élection du Prix Nord-Isère des jeunes lecteurs avec les élèves de l'école.

Vendredi 27 avril à 20h30 : contes médiévaux. Oyez, Oyez ! Venez à la découverte de l'univers médiéval avec les conteuses de l'association Contais'y, qui vous proposent moult fabliaux et récits. Spectacle gratuit, sur inscription.
Tout public, à partir de 8 ans.



INFORMATIONS ASSOCIATIONS



LES JARDINS DU CROZAT

Le bonheur est dans le potager :

Vous rêvez de cultiver vos légumes ? Manger sainement ? Réduire votre budget alimentaire ?

N'hésitez plus et tentez l'aventure «jardins familiaux». Pour tout renseignement: lesjardinsducrozat@gmail.com ou **06.82.62.16.14**



J E U X T H E M E S

ON FAIT LE PLEIN DE JEUX AVANT LES VACANCES D'ETE !

En partenariat avec la médiathèque de Meyrié, Jeux Thèmes organise deux soirées pendant lesquelles vous pourrez faire preuve de stratégie et de sournoiserie :

Le vendredi 1er juin : Soirée plutôt dédiée aux ados (mais les adultes sont les bienvenus quand même) et consacrée aux « Loups Garous de Thiercellieux ».

Un village se fait visiter chaque nuit par des loups garous et au matin, un personnage est retrouvé mort... Chacun joue un personnage différent, mais qui des villageois ou des loups garous remporteront la partie ?

Les morts pourront jouer à d'autres jeux en attendant la fin de la (ou des) partie(s).

Ouvert aux ados et adultes de 11 à 99 ans.

Ouverture des portes à 20h pour l'explication des règles et rappel des personnages. Début du jeu à 20H30

Le vendredi 29 juin : Soirée plutôt dédiée aux adultes et particulièrement les couples (mais les ados à partir de 11 ans sont les bienvenus s'ils sont accompagnés d'un adulte). L'objectif est de faire découvrir les jeux qui peuvent se jouer à deux, au coin du feu (ou pas). A partir de 20h.

Les 2 soirées auront lieu à la médiathèque de Meyrié. L'inscription est obligatoire auprès de la médiathèque car le nombre de places est limité.

Pour tout renseignement : jeuxthemes.meyrie@gmail.com
ou Delphine Coisne au 09 63 56 56 28



MEYRIE GYM FORME

MEYRIE GYM FORME vous informe

Que les **mardis 24 /04 et 15/05** seront offerts !
Tout Meyriot qui veut se remettre à la musculation pour l'été peut venir essayer ces cours du mardi !
De **20h à 21h** avec Béatrice.



LES AMIS DE LA SALETTE

La petite Salette de Meyrié

Les ouvertures du dimanche sont maintenues chaque fois que le temps le permet et les visiteurs, anciens du village et des villages voisins, sont très nombreux ; ils sont ravis de retrouver la chapelle entretenue et embellie, et remercient ceux qui ont participé au maintien de cet élément du patrimoine.

Mais ces mêmes personnes seraient très heureuses d'accueillir de nouveaux collègues bâtisseurs pour participer à d'autres travaux, ce qui ne manque pas ! Signalez votre disponibilité ponctuelle et on vous préviendra pour un prochain chantier !

Un petit coup de mains, c'est tellement peu de chose et cela fait tellement plaisir ! MERCI !



INFORMATIONS DIVERSES

RENCONTRE DE QUARTIER

Quartier de la Rivoire : 2009, 2011, 2014.... Pourquoi pas 2018 !

Déjà 4 ans que nous n'avons pas organisé de repas du quartier. C'est long et faut-il plus attendre ?

Nous pensons que non et nous programmons d'ors et déjà le prochain repas de la Rivoire le 2 septembre 2018.

Si vous habitez vie de la Rivoire, vie des Vignes, Vie dessus, les balcons de la Rivoire, notez dès à présent cette date et surveillez votre boîte aux lettres, d'ici quelques mois nous reviendrons vers vous avec plus de détails pour l'organisation.

En attendant portez vous tous bien ! Rivoirement bien!



PETITES ANNONCES

Vends :

VOLKSWAGEN PASSAT CONFORTLINE 2L TDI 140cv
boite auto - 183 000 km - 1er mise en circulation 28 février 2008. Dernière révision a 171000 km juin 2017, entretenue au garage VW - CT ok jusque 2020

Vendue avec 4 ROUES pneu neige 4 pneus été
Attelage Prix 5900€ Pascal au **04 74 43 97 30** après 18h

Délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Mme Laurence RAVET, adjointe en charge des finances, suite au vote du budget primitif, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2017, elle propose de voter les taux suivants pour l'année 2018 :

taxe d'habitation : 7,07 %
taxe sur le foncier bâti : 21.33 %
taxe sur le foncier non bâti : 57.85 %

Mme RAVET, annonce que ces taux sont identiques depuis 2012,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2017 de Mme la Trésorière

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte de gestion de Mme la trésorière. Il précise que les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice 2017, en fonctionnement et en investissement, sont conformes au compte administratif de la commune.

Il propose à l'assemblée de voter le compte de gestion avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :
+ 126 066,47 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :
- 108 794,10 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2017 et affectation des résultats de l'année 2017

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du budget général effectuées en 2017 en fonctionnement et en investissement. Il précise qu'elles sont conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière.

- Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2017 :	522 332.32 €
Recettes de l'exercice 2017 :	648 398.79 €
Soit un excédent de l'exercice 2017 :+	126 066.47 €
Report 2016	0.00 €
Soit un excédent de clôture de :	+ 126 066.47 €

- Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2017:	417 811.65 €
Recettes de l'exercice 2017 :	468 522.62 €
Soit un excédent de l'exercice 2017 : +	50 710.97 €
Report déficit 2016	- 159 505.07 €
Soit un déficit de clôture de :	- 108 794.10 €

Le résultat global annuel s'établit donc à + 17 272.37

Monsieur le Maire, après avoir présenté les comptes 2017, donne la parole à Mme Laurence RAVET, adjointe en charge des finances, qui demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2017 du budget général.

Après discussions et délibérations, le Maire ne prenant pas part au vote, les membres présents du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité le compte administratif 2017** et donnent quitus à M. le Maire de la bonne gestion de la Commune.

Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière, année 2018

Madame RAVET propose de réviser le prix des concessions du cimetière communal à compter du mois d'avril 2018 comme suit :

- Concession de 1 m x 2.50 m	202.00 € pour 30 ans
- Concession de 2 m x 2.50 m	399.00 € pour 30 ans
- Concessions familiales dans l'espace columbarium	553.00 € pour 15 ans

La répartition de la recette est ventilée comme suit : 1/3 au profit du C.C.A.S. et 2/3 au profit de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »

Madame RAVET propose de réviser le prix des pavés publicitaires, à compter du mois d'avril 2018, comme suit :

Tarifs pavés publicitaires info 15	
11 parutions 8 cm x 5 cm (sauf 08)	92,00 €
11 parutions 16 cm x 5 cm (sauf 08)	168,00 €
6 parutions 8 cm x 5cm	56,00 €
6 parutions 16 cm x 5cm	102,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour tarif droit de place, année 2018

Le tarif proposé à l'assemblée est de **181,00 € pour l'année.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE, année 2018

Location Maison Prévert	
habitant commune, employés - 1 jour	202,00 €
habitant commune, employés - 2 jours	275,00 €
vendredi soir si location le samedi	38,00 €

Extérieurs particuliers, assoc., entreprise	
- 1 jour	594,00 €
- 2 jours	913,00 €
option vendredi soir	53,00 €
associations de la commune	gratuit

Location La Fontaine

1 jour semaine ou samedi ou dimanche

Particuliers de la commune, employés, entreprises de la commune	134,00 €
Entreprises, associations extérieures associations de la commune	212,00 € gratuit

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour obtenir un fonds de concours auprès de la CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements

Dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal votée le 19 décembre 2017 et suite à la réalisation d'un diagnostic financier et fiscal sur l'ensemble des communes de son territoire, la CAPI a acté la création d'un fonds de concours spécial destiné au financement du fonctionnement d'équipements des plus petites communes membres de la CAPI, soit celles dont la population DGF est inférieure à 1600 habitants.

Les dépenses liées au fonctionnement d'un équipement et rentrant dans le champ du fonds de concours sont les suivantes : fluides, maintenance, entretien et réparations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander un fonds de concours à la CAPI à hauteur de 6 120,00 euros en vue de participer au financement du fonctionnement de la Mairie, de l'école COULEUR ARC EN CIEL, de l'espace LA FONTAINE et de la salle des fêtes MAISON PREVERT

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour demande de fonds de concours à CAPI pour création d'un trottoir d'accès au stade, rue de Ruffieu

M. Le Maire présente à l'assemblée le dossier réalisé par les services de CAPI prévoyant la création de trottoirs « rue de Ruffieu »
Le projet porte sur la création d'un trottoir depuis l'existant sur le carrefour giratoire ainsi que le renforcement du réseau d'éclairage.

Le coût des travaux est estimé à 48 834.60 € hors taxes, le financement est assuré par la CAPI pour 37 663.22 euros et par la commune à hauteur de 11 206.22 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier présenté ainsi que le versement du fonds de concours.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour préciser la délégation de pouvoir au Maire d'ester en justice

Le Maire rappelle que par délibération n° 2014/03/04 en date du 28 mars 2014, le conseil municipal a décidé de lui confier, pour la durée de son mandat, un certain nombre de délégations en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment celle d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour toutes actions et juridictions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal entend préciser qu'il a bien entendu déléguer au maire le pouvoir d'ester en justice, tant en défense qu'en demande, devant toutes juridictions administratives ou judiciaires, y compris les juridictions pénales, le cas échéant en se constituant partie civile, que ce soit en première instance en appel ou en cassation.

Questions diverses

Fibre optique

« L'ossature principale » est terminée. Un important travail de mise à jour des adressages des maisons a été fait par les élus, en adéquation avec les services du cadastre. La date de démarrage de la phase de raccordement aux maisons n'est pas encore connue.

Bal de l'été

La date est fixée au samedi 23 juin. L'association de la chasse prend en charge l'organisation de cette manifestation.

Vente de fleurs

Cette manifestation est prévue le dimanche 29 avril, elle est organisée par les jardins communaux avec l'aide des membres du CCAS. Les bénéfices de la manifestation seront reversés au CCAS.

Fête des mères

Cette cérémonie est fixée au samedi 26 mai à 18H, salle du conseil.

Horaires des écoles à la rentrée

La réponse de l'inspection académique est attendue pour la mi-avril. L'information sera communiquée par le biais du journal INFO 15 et le panneau lumineux.

TAP

Ce point a été développé par Mme Laurence RAVET, adjointe en charge des affaires scolaires, au moment du vote du budget primitif. L'arrêt de ces temps d'activité est programmé pour la rentrée 2018.

Point travaux épicerie

Ce point a été développé par M. le Maire au moment du vote du budget primitif. La livraison de la salle de restaurant, est prévue courant avril 2018.

Session premiers secours au CCAS

En 2017, une session a été organisée, par le biais du CCAS, visant un encadrant de chaque association communale. Il est proposé de renouveler cette expérience en 2018.